Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 942

Artikel: Pertes perdues
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010939

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le franc flanche

(*ag*) Le Suisse le plus réfractaire à l'économie appréciait tout de même. Le franc suisse, ferme contre les monnaies fortes et puissant contre les monnaies faibles, permettait à quiconque d'être petit roi dès la frontière passée, à défaut de régner dans son propre pays. Les vacances à meilleur compte ou même le simple achat outre-Suisse étaient une prime populaire, offerte à tous, même aux mal branchés sur la prospérité helvétique.
Et voilà que le franc suisse accuse des faiblesses. Il a nettement perdu contre les monnaies fortes (yen, livre, mark, dollar); il ne dégage plus son bonus annuel contre les monnaies faibles.
Fissure dans un mythe très populaire.

Refuge revalorisant

Au temps où Philippe de Weck, alors PDG de l'UBS, faisait, avec talent, de la vulgarisation sur le fonctionnement de la place financière suisse, il commentait un schéma simple.
L'étranger, disait-il, attiré par le franc, investit en Suisse. Les banques, alimentées de la sorte, exportent notre considérable surplus d'épargne sur les marchés financiers extérieurs rentables. Ainsi les taux d'intérêt peuvent être bas dans le pays, alors que nous profitons des taux étrangers plus élevés.
C'était si didactiquement simple que l'auditeur était amené à se poser la question: pourquoi l'étranger vient-il en Suisse? Pourquoi ne profite-t-il pas, pour lui-même, directement des meilleurs placements mondiaux?
La réponse comportait de bonnes et de mauvaises raisons. Les mauvaises, d'un point de vue moral, c'est que l'étranger voulait, étant assuré d'un secret bancaire suisse rigoureux, échapper au fisc de son pays, au contrôle des changes, etc.
La bonne raison, d'un point de vue économique, était la certitude de bénéficier de la revalorisation constante du franc suisse. Secondaire, la faiblesse des intérêts servis, disons 4% contre le double ou plus à l'étranger, si en fin d'année un gain de 10% est obtenu en bénéfice de change.
La faiblesse du franc suisse casse ce raisonnement, ce que la bourse a très fidèlement reflété (voir aussi encadré). La hausse des taux d'intérêt tente d'y remédier, mais partiellement et au détriment du Suisse moyen qui subira à la fois une poussée plus forte des prix, car un franc suisse plus faible protège moins contre l'inflation importée, et les effets d'un loyer de l'argent plus cher.

Balance positive

Ce changement significatif ne bouleversera pourtant pas toutes les données.
La Suisse dégage une épargne considérable. Elle s'est chiffrée, sous sa forme d'épargne bancaire, à 129 milliards en 1988. S'y ajoute l'épargne du second pilier, qui prélève obligatoirement quelque 12 milliards par an, pour accumuler avant la fin du siècle environ 200 milliards. Tenir compte encore de la très forte capacité d'autofinancement des entreprises suisses. L'exportation de capitaux à partir de la Suisse n'est donc pas tarie; et cette abondance devrait limiter aussi la hausse des intérêts indigènes puisque l'épargne nationale dépasse l'investissement intérieur.
La fortune suisse placée à l'étranger est en conséquence colossale. Une étude, publiée par la Banque nationale suisse*, donne le chiffre impressionnant de 243 milliards. Par tête d'habitant, c'est un record mondial imbattable (37'000 francs) mais, même en valeur absolue, ce trésor est supérieur à celui de la RFA qui bénéficie pourtant d'un énorme excédent de sa balance commerciale, proche de celui du Japon et de la Grande-Bretagne, pour ne pas parler des Etats-Unis que l'on sait très fortement endettés.
Cette considérable fortune rapporte régulièrement 15 milliards à la Suisse, assurant un solde positif de la balance des revenus d'une dizaine de milliards. Une monnaie aussi solidement gagée ne saurait être véritablement menacée.

Retour dans le rang

La faiblesse du franc suisse signifie simplement que la Suisse cesse d'être, comme place financière, une exception, le passage obligé de l'enrichissement. A l'heure de la libéralisation des changes et d'un secret bancaire relativisé par une législation pénale que nous imposent les Etats-Unis, la Suisse, qui n'est plus la

Pertes perdues

(*ag*) Il y a un peu moins d'un an (DP 904, avril 1988), nous nous étonnions, mais sans en être surpris, de ne trouver dans les rapports de gestion des banques et dans leurs comptes aucune trace du krach boursier d'octobre 1987. Les pertes avaient pourtant été sévères: plus du tiers des réserves sur le portefeuille de titres, au moins. Ni le compte de charges, ni le compte de produits, ni le bilan, ni le commentaire de l'exercice ne permettaient d'enregistrer la secousse. Les comptes bancaires ne sont pas sismographiques.
Le rapport de la Commission fédérale des banques, organe de surveillance institué par la loi, déclarait à ce sujet dans son rapport de gestion 1987: «La situation boursière est notoirement connue. Le public est bien conscient du fait que certaines banques ont subi des pertes significatives. Aussi, la Commission fédérale des banques s'attend-elle à ce que le rapport de gestion fasse clairement ressortir la manière dont les pertes de cours ont été prises en compte».
Cette attente, si naïvement confiante, méritait que rendez-vous soit pris.
Or, Kurt Hauri, directeur du secrétariat de la Commission, vient de relever que plus de la moitié des 520 banques ont pour l'année 1987 débloqué leurs réserves occultes, faisant apparaître des gains artificiels grâce à des «poires» dissimulées pour les années de soif.
Certes, la Commission fédérale peut connaître, elle, les pertes et les gains réels, mais cela veut dire que le public et les actionnaires les ignorent.
Déçue dans son attente, la commission annonce... un rapport sur l'utilisation des réserves occultes. A suivre donc, comme un feuilleton: de l'attente déçue au commentaire de la déception. ■